

Communiqué de presse

L'école rurale doit vivre ! Les maires ruraux demandent un moratoire sur les fermetures de classes et d'écoles

Les maires ruraux du Gard ont été alertés de la volonté de l'Éducation nationale d'appliquer des critères qui aboutissent à une accélération des fermetures de classes et d'écoles rurales. Ces décisions affectent la carte scolaire du monde rural, impactent l'aménagement du territoire décidé par les élus, alors même que le « soutien à la ruralité » est affiché comme une priorité par l'État. Il ne peut y avoir un discours d'un côté et des actes qui s'en affranchissent.

Les maires ruraux appellent le Gouvernement, en réflexion pour un Agenda rural II, à un moratoire sur les fermetures en attendant sa définition, alors que les propositions de l'État prévoient un « *abaissement du seuil de fermeture de classe ou d'établissement* ». La baisse du nombre de postes décidée dans la loi de finances pour 2023 ne doit pas pénaliser prioritairement les zones rurales en imposant aux élus et aux familles des regroupements forcés.

La baisse des effectifs d'élèves touche le monde urbain et le monde rural. Pourquoi, quand les directeurs académiques poursuivent le dédoublement des postes en zones denses, le monde rural devrait-il payer le tribut d'une approche comptable déséquilibrée ?

Certaines classes des écoles des communes limitrophes de Saint-Victor-de-Malcap, Saint-Jean-de-Maruéjols et Méjannes-le-Clap, par exemple, sont menacées à la prochaine rentrée. Il est inacceptable de proposer des fermetures de classes sur trois communes voisines. Cette mise en concurrence des effectifs est malsaine : nos enfants et leurs professeurs valent mieux que cela.

Les maires ruraux souscrivent à la volonté affichée officiellement par l'État de favoriser l'égalité devant l'offre scolaire. Elle passe par un droit à l'accès scolaire à proximité, et se voit rompue dès lors que l'on impose des contraintes de déplacements aux enfants. Nous demandons la fin des décisions abruptes et *a minima* l'application par l'État de ses propres engagements dans le premier Agenda rural. Ils demandent à ce que, partout en France, en lieu et place des règles arithmétiques, les mesures 73 et 74* que l'État s'était engagé à tenir, soient appliquées.

L'association des maires ruraux du Gard demande, là où c'est nécessaire, à ce que monsieur le préfet favorise le dialogue avec le directeur académique. Les communes rurales sont invitées à relayer cette action, en informant leur population de la démarche et en saisissant leur sous-préfet des cas locaux problématiques afin d'obtenir une rencontre et de favoriser le dialogue et la co-construction.

Enfin, les maires ruraux du Gard rappellent la proposition, portée au national par l'AMRF, d'une révision du fonctionnement des Conseils départementaux de l'Éducation nationale (CDEN) et demande à ce que le ministre de l'Éducation nationale accélère la concertation qu'il a promise à ce sujet, depuis plusieurs mois, sans concrétisation à cette heure. Ils rappellent également les demandes d'un effectif maximal pour les classes multi-âges, de la prise en compte de

l'allongement des déplacements domicile-école qui résulte d'une suppression d'école et de la continuité éducative.

L'école rurale est une chance pour nos enfants car elle conjugue proximité et qualité de l'enseignement, contribuant au bon positionnement de notre système éducatif dans le monde.

***Le Bureau AMRF 30,
le 2 février 2023.***

*Pour mémoire : l'Etat, en 2021, s'est engagé dans les départements à « Prendre en compte les contraintes territoriales dans l'allocation nationale des moyens de l'Éducation nationale à travers la définition d'un indice d'éloignement » et à « Mieux prendre en compte les spécificités des "classes multi âges", notamment en matière de formation et d'accompagnement des personnels enseignants ».